



## ARRETE MUNICIPAL N° 17/2026

### portant REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE PRINCIPALE

La Maire de la Commune de TRAUBACH LE HAUT,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et suivants, L2213-1 et suivants, L2542-1 et suivants, relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;
- VU le Code de la Route ;
- VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière ;
- VU l'instruction interministérielle du 22 octobre 1963 sur la signalisation routière, livre 1 – 8<sup>ème</sup> partie (signalisation temporaire), approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992 ;

**Considérant** les travaux de création de branchements d'eau de particuliers par la société SUEZ EAU France au 44 rue Principale ;

**Considérant** qu'il y a lieu de prescrire toutes les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité publique à l'intérieur de l'agglomération,

### ARRETE

#### Article 1 :

**Du 13 avril 2026 au 17 avril 2026**, pendant les périodes effectives de travaux, la circulation sera adaptée à l'emprise du chantier.

**La circulation des véhicules de toute catégorie se fera par sens uniques alternés, régulée par des feux tricolores ou par piquet K10**, au droit du chantier, sis dans la rue Principale, entre le carrefour de la Rue Principale et la Rue du Calvaire et le carrefour de la rue Principale et la rue de l'Eglise ;

**Article 2 : L'arrêt et le stationnement des véhicules seront interdits et la vitesse sera limitée à 30 km/h maximum. Le dépassement sera également interdit.**

**Article 3 : La signalisation réglementaire, conforme aux textes en vigueur, sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux et qui en sera responsable.**

**Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché.**

**Article 5 : Madame la Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :**

- la Brigade de Gendarmerie de Dannemarie
- Les Brigades vertes
- le Service d'Incendie et de Secours
- Le chef de corps du Val du Traubach
- La société SUEZ EAU France
- La CEA
- Le SIS 68210 Traubach le Bas
- Le SIAEP 68210 Traubach le Bas

Le 7 avril 2026  
La Maire, Marie WELTERLIN

